

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

ACQUISITION AUX FINS DE REMPLACEMENT ET DE MODIFICATION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS AINSI QUE DES ACCESSOIRES D'APPOINT – NATURE MIXTE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet consiste à acquérir, à modifier et à mettre à niveau divers véhicules, tels que sans s'y limiter, tout type de véhicules à hydrocarbures et électriques, des véhicules utilitaires, des automobiles, des camionnettes, des fourgonnettes, des camions légers et lourds, des véhicules récréatifs, des véhicules-outils, des équipements de chantier et spécialisés, des accessoires et des équipements d'appoint et des solutions technologiques requis pour leur utilisation. Ces véhicules et équipements motorisés de même que les différents accessoires sont requis pour combler des besoins de remplacement du parc véhiculaire relevant à la fois de la compétence d'agglomération et de celle de proximité.
- 2.** Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel nécessaire à sa réalisation de même que l'acquittement des frais relatifs à l'installation et la mise en service des éléments décrits à l'article 1.
- 3.** Le projet nécessite l'acquisition et l'installation de différentes composantes, logiciels, systèmes et solutions technologiques nécessaires au bon fonctionnement et à la gestion des éléments décrits à l'article 1.
- 4.** Le projet exige des équipements d'atelier, des appareils de levage et de la machinerie nécessaires aux entretiens des éléments décrits à l'article 1.
- 5.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

6. Le projet décrit aux articles 1 à 5 est localisé sur l'ensemble du territoire de la ville, dans l'exercice, par la ville, de ses compétences de proximité et d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

7. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 5 s'élève à la somme de 22 700 000 \$.

TOTAL : 22 700 000 \$

Annexe préparée le 16 mars 2023 par :

Yuliana Anastasova, directrice
Division de la gestion du parc véhiculaire
Service de la gestion des équipements
motorisés